

PROTECTION D'UN DESIGN EN SUISSE

Langue de dépôt	Français / allemand / italien
Procuration	Non exigée
Types de design	Rendu esthétique d'un objet, en intégralité ou en partie, étiquette
Représentations	Dessins sans indications, images de synthèse, photographies en noir et blanc ou en couleur
Dépôt multiple	Oui, à condition que les designs appartiennent à la même classe de produits (Classification de Locarno)
Nouveauté absolue/relative	Délai de grâce de 12 mois
Conditions de protection	Nouveauté Originalité Respect de la loi et des bonnes mœurs
Formalités exigées	Nom(s) et adresse(s) du/des déposant(s) Nom(s) et adresse(s) du/des créateur(s) Une représentation par design Indication des produits pour lesquels le design est destiné Classification de Locarno
Description du design	Non exigée
Recherche ex officio	Non (nouveauté non examinée)
Durée d'examen	Environ 1 mois
Publication	Après l'enregistrement
Ajournement de la publication	30 mois au maximum à compter de la date du dépôt ou de la date de priorité
Durée de la protection	5 ans (25 ans au maximum)
Prolongation	Tous les 5 ans
Cession	Acte de cession ou déclaration de transfert Légalisation/notarisation non exigées
Licence	Contrat de licence ou déclaration de licence